

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Corrèze

Réunion du **jeudi 25 janvier 2024**

PROCÈS-VERBAL

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Corrèze s'est réunie de 10h08 à 12h00 sous la présidence de Monsieur Jean-François Lévêque, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-François Lévêque, secrétaire général, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Madame Laetitia Agnoux, professeur certifié documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Sandra Lescure, professeur LP, LP René Cassin, Tulle ;
- Monsieur Didier Barros, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin, Brive ;
- Madame Valérie Diop, psychologue de l'éducation nationale, école élémentaire d'Allasac ;
- Monsieur Séverin Geffroy, professeur certifié, collège d'Allasac.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Madame Katia Rytter, professeur des écoles, EMPU Turgot, Tulle ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, EEPU de Varetz ;
- Monsieur Jérôme Faramond Pessayre, professeur LP, SEGPA collège Victor Hugo, Tulle.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) :

- Madame Delphine Bayol, professeur des écoles, EMPU de Bort les Orgues.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Monsieur Thierry Lissac, référent sûreté départemental – conseiller de prévention, DSDEN 19 ;
- Madame Vanessa Martial, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Monsieur Stéphane Clos, assistant de prévention, circonscription Brive-Urbain ;
- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Madame Carine Viguier, assistante de prévention, circonscription Tulle-Vézère ASH ;
- Monsieur Vincent Dessemond, assistant de prévention, circonscription Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invitées :

- Madame Isabelle Fulminet, attachée d'administration de l'État, DSDEN 19 ;
- Madame Elodie Brenin, infirmière CT - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19 ;
- Madame Sophie Arnaud, assistante de service social en faveur des personnels, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Monsieur Franck Cutillas, IA-DASEN, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginic ;
- Madame Nathalie Ribière, professeur des écoles, EMPU de Marcillac la Croze ;
- Madame Laetitia Guichenu, professeur certifié, lycée Georges Cabanis, Brive ;
- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, EEPU Jules Vallès, Brive ;
- Madame Elise Cessat, professeur des écoles, EEPU Thérèse Simonet, Brive ;
- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Madame le Docteur Christel Reigniez-Guerin, médecin des personnels, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Céline Juteau, Pôle santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance.

I. Personnels de l'administration excusés

Monsieur le secrétaire général souhaite excuser l'absence de Monsieur le directeur académique. Il est mobilisé par une réunion des directeurs et directrices académiques à Paris avec la ministre. Il n'a pas pu se soustraire à cette obligation car il comptait bien présider cette instance.

Madame le médecin du travail, Monsieur l'inspecteur et sa collègue du pôle santé et sécurité au travail sont excusés en raison des perturbations de circulation.

II. Propos introductifs de Monsieur le secrétaire général

Monsieur le secrétaire général est affecté à la DSDEN de la Corrèze depuis le 9 octobre 2023. Il commence à prendre ses marques dans ce département. Il a déjà rencontré, dans différentes instances, certains membres présents à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, c'est également le cas du DASEN qui lui aussi a rencontré les différentes organisations syndicales. L'objectif est d'instaurer un dialogue de qualité.

Monsieur le secrétaire général estime qu'il faut se dire les choses et travailler en respectant les champs de compétences de chacun.

Cette première réunion se tient en janvier 2024, alors qu'elle aurait dû être programmée au premier trimestre (octobre-novembre 2023) en raison des changements à la direction de la DSDEN mais également dans les services.

III. Déclaration liminaire de la FSU (jointe au présent procès-verbal)

Madame Agnoux, représentante des personnels, fait lecture d'une déclaration liminaire pour la FSU.

Monsieur le secrétaire général apporte des réponses à la déclaration liminaire.

1. Les AESH

Monsieur le secrétaire général considère que les évolutions statutaires et indemnitaires vont dans le bon sens. En ce qui concerne la mise en place des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), elle a été évoquée sans certitude sur le calendrier et les moyens dédiés lors de la dernière commission consultative paritaire des AED et AESH.

2. Le médecin conseiller technique

Le médecin conseiller technique du DASEN de la Corrèze part à la retraite au 1^{er} avril 2024. Une fiche de poste a été publiée sur divers sites spécialisés (pas uniquement au sein de l'éducation nationale). Pour le moment, il n'y a pas eu de réponse à l'appel à candidatures.

IV. Ordre du jour

Monsieur le secrétaire général remercie les services de la DSDEN pour avoir préparé cette FS SST :

- Madame l'infirmière conseillère technique ;
- Madame l'assistante de service social en faveur des personnels ;
- Monsieur le référent sûreté départemental ;
- Madame l'attachée d'administration ;
- Madame l'adjointe administrative.

L'ordre du jour est le suivant (le diaporama est joint au présent procès-verbal) :

- Approbation du procès-verbal du lundi 3 avril 2023 ;
- Approbation du compte rendu de visite de l'école primaire d'Ussac (date de la visite : le jeudi 4 mai 2023) ;
- Approbation du programme annuel de prévention de l'année 2023 ;
- Fiches SST ;
- Calendrier des visites ;

- Questions diverses.

V. Approbation du procès-verbal du lundi 3 avril 2023 (joint au présent procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal, Monsieur le secrétaire général le soumet au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VI. Approbation du compte rendu de visite de l'école primaire d'Ussac (date de la visite : le jeudi 4 mai 2023) (joint au présent procès-verbal)

La visite s'est bien passée. Les échanges étaient cordiaux et porteurs.

Le fait que l'école d'Ussac soit répartie sur deux sites est apparu comme étant une contrainte pour les membres présents lors de la visite. Tout étant cloisonné, il est difficile, pour la directrice, de se déplacer et de communiquer aisément.

A la demande des représentants des organisations syndicales, Monsieur le secrétaire général et Monsieur le référent sûreté départemental détaillent un certain nombre de préconisations issues du rapport.

1. Les préconisations

- *Procéder au recrutement effectif de deux services civiques dont un sera dédié à l'appui de la directrice dans ses missions*

L'implantation a été demandée mais jusqu'à présent il n'y a pas eu de candidature pour cette école.

Un service civique, recruté depuis le 22 janvier 2024, est affecté jusqu'à début juillet 2024.

Monsieur le référent sûreté départemental se renseigne sur l'effectivité du recrutement du deuxième service civique.

- *Financer l'achat d'un téléphone professionnel comme cela a été fait pour les enseignants référents*

Monsieur le référent sûreté départemental se renseigne auprès de la mairie quant à une éventuelle prise en charge par la collectivité.

- *Mettre en place un recyclage PSC1 au sein de l'école par la chargée de mission secourisme ainsi qu'une formation PSC1 pour les collègues non titulaires de cette certification*

Cette préconisation concerne beaucoup de collègues et les représentants des organisations syndicales estiment que cette formation devrait être possible pour tous les personnels encadrants (PE). Deux formations durant les vacances scolaires sont déjà proposées mais ne répondent pas à toutes les demandes de formation en PSC1 ou en recyclage.

C'est une demande tout à fait légitime, l'EAFIC (Ecole Académique de la Formation Continue) sera saisie.

Maintenant, tous les candidats au CRPE doivent justifier de l'attestation « savoir nager » et « premiers secours ».

2. Le remplacement des enseignants

Les représentants des organisations syndicales soulignent les difficultés rencontrées en période hivernale lorsque des enseignants partent en formation sans être remplacés. Il y a une certaine souffrance par rapport à toutes ces situations et ces injustices.

➤ *Bilan sur les remplacements*

Des bilans ont été présentés lors des instances académiques, en septembre-octobre 2023.

Pour les services de la DSDEN, le taux du remplacement s'élève à 98-99 % (très peu de classes non remplacées).

Si la pression est trop forte, les services peuvent être amenés, sur décision de Monsieur le directeur académique, à annuler les formations pour privilégier la présence des enseignants devant les élèves. La semaine précédant la tenue de la FS-SST, un pic de 13 à 14 classes non remplacées a été constaté, ce qui reste raisonnable en cette période.

3. Monsieur le secrétaire général soumet au vote le compte-rendu de visite

Contre : 0

Abstention : 1

Le compte rendu de visite est adopté.

VII. Approbation du programme annuel de prévention (PAP) de l'année 2023 (joint au présent procès-verbal)

Monsieur le référent sûreté présente le PAP départemental. Ce PAP découle du PAP académique. Il se décline en 4 grands axes qui définissent les grands enjeux stratégiques. Pour le prochain, nous devons attendre la publication du PAP académique 2024 pour élaborer le PAP départemental.

1. Axe 2 – 2-8 : Recenser les diagnostics techniques amiante (DTA)

Les établissements scolaires construits avant 1997 doivent avoir un DTA. Les fiches résultats sont obligatoires au niveau des écoles. Il est compliqué pour les directeurs et directrices d'obtenir ces résultats. Les mairies payent les bureaux d'études. Un très important travail a été effectué pour récupérer ces documents qui présentent l'état des lieux et la situation au niveau de l'amiante dans les écoles. Actuellement, il y a une vigilance particulière sur le bâti car, avec le changement climatique, de plus en plus de problèmes apparaissent.

2. Axe 3 – 3-5 : Renforcer l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé mentale

Des actions ont été mises en place depuis l'année dernière en secourisme et en santé mentale. Tous les infirmiers, les infirmières et les psychologues de l'éducation nationale de notre département se forment au repérage, à l'évaluation et à l'orientation de la crise suicidaire.

3. Axe 4 – 4-2 : Déployer le programme RESPIR

« Le Work café et la prévention des TMS » touchent les personnels de même que « Favoriser les espaces de discussion sur le travail ainsi que les temps d'échanges de pratiques entre pairs ».

➤ *Les ambiances thermiques*

Monsieur le référent sûreté indique qu'il y a un retour régulier sur les ambiances thermiques par les établissements scolaires (un peu moins dans les écoles). Dans les collèges, il est arrivé que les enseignants fassent les cours à 13 ou 14 degrés. Le conseil départemental a donné pour consigne de ne pas dépasser 19 degrés. Pour ne pas être hors contrat, la température est maintenue en dessous de 19 degrés. L'ambiance thermique a un impact sur la qualité de vie au travail.

En fonction des réponses apportées dans les fiches SST traitant de ces sujets, les établissements scolaires ainsi que la DSDEN en informent le Conseil départemental. Ce dernier doit fournir des explications (ce n'est pas toujours le cas).

Monsieur Faramond, représentant du personnel de l'UNSA éducation, demande la possibilité d'inviter le délégué de l'éducation du Conseil départemental à cette instance pour apporter des réponses. Il lui est répondu qu'il faut au préalable se renseigner pour savoir si réglementairement un représentant du Conseil départemental peut y siéger.

➤ *Transmission des fiches SST*

La communication entre le rectorat, la DSDEN et le secrétaire de la FS SST en matière de transmission des fiches SST peut être améliorée afin de s'assurer que chaque fiche soit bien transmise aux personnes concernées.

Une réunion est prévue avec les assistants de prévention afin de mettre en place un lien de communication un peu plus efficient et apporter des réponses plus complètes.

Monsieur Barros, représentant des personnels de la FSU, affirme que de plus en plus de collègues ayant des problèmes avec leur hiérarchie vont préférer se taire plutôt que de le signaler à la FS-SST. Pour lui, avec la dématérialisation, tout le monde sera destinataire des faits ; ce qui entrainera une diminution des signalements. Cela pourrait donner l'impression que les conditions de travail se seraient améliorées. Il s'inquiète de l'impact que cela pourrait avoir sur le fonctionnement de notre ministère.

Actuellement, on constate une hausse des fiches SST par rapport à l'année scolaire dernière mais le nombre reste limité par rapport au nombre total de personnels. Depuis le 13 juin 2023, 17 fiches ont été reçues alors qu'il y avait eu 8 fiches sur la même période l'année dernière.

➤ *Décès d'un collègue en activité*

Madame Diop, représentante des personnels de la FSU, aimerait savoir s'il est normal qu'aucun message ne soit adressé à tous les enseignants dans ces circonstances. Elle propose que la DSDEN envoie un mot aux familles comme le font les mairies et les associations pour soutenir les personnes proches.

Monsieur le secrétaire général précise la procédure dans ce cas : la DSDEN prévient d'abord le rectorat. Madame la rectrice fait un mot ainsi que Monsieur le directeur académique. La DSDEN se renseigne sur les souhaits de la famille. Elle prévoit une présence pour l'enterrement (quand les conditions le permettent) ou un appui du chef d'établissement. Il n'a pas été envisagé une communication directe à tous les enseignants du département.

➤ *Les collègues retraités*

Les organisations syndicales font remarquer que les collègues qui partent en retraite disent ne pas recevoir de mot de l'institution, alors qu'ils ont travaillé pendant 40 ans pour l'Education nationale. Ils sont choqués.

Monsieur le secrétaire général indique que Monsieur le directeur académique adresse systématiquement un message lors de chaque départ en retraite d'un collègue. Les inspecteurs de l'éducation nationale ou les chefs d'établissement font régulièrement un petit discours lors de la cérémonie de départ.

Monsieur le secrétaire général soumet au vote le programme annuel de prévention :

Contre : 0

Abstention : 1

Le PAP est adopté.

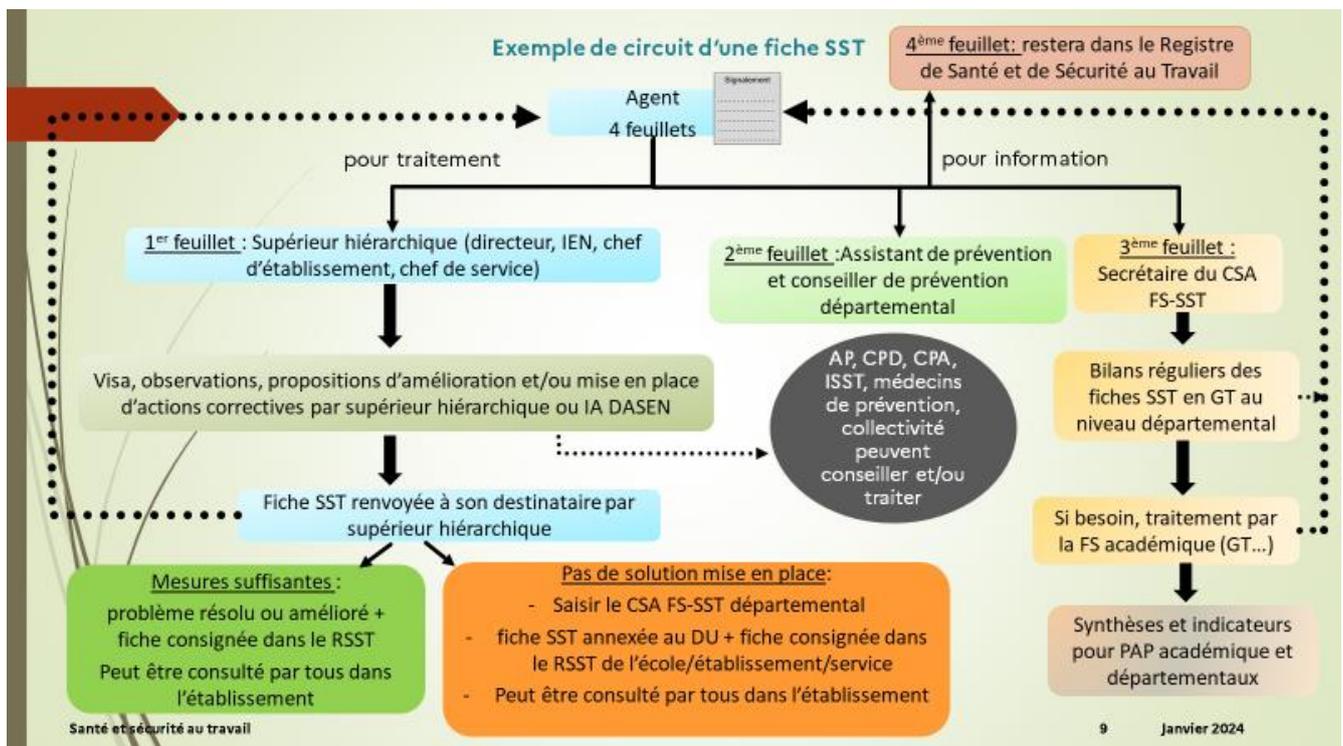
Un représentant du personnel de la FNEC FP FO estime que le PAP n'est pas à la hauteur de la souffrance que vivent les collègues, ce qui est la conséquence de la politique de suppression de postes depuis plusieurs années. La FNEC FP FO réclame le recrutement de personnels de santé, de psychologues, d'infirmier/ères, d'assistant(e)s de service social et d'enseignant(e)s spécialisé(e)s.

VIII. Les fiches SST (le diaporama est joint au présent procès-verbal)

1. Procédure fiche SST

La procédure fiche SST et les fiches SST sont disponibles sur le site de l'académie de Limoges (<https://www.ac-limoges.fr/sante-securite-et-conditions-de-travail-121946>).

2. Présentation d'un exemple de circuit d'une fiche SST



➤ *Faits établissement – Fiches SST*

Monsieur le référent sûreté départemental précise la procédure concernant les faits établissements. Un fait établissement est suivi au niveau de la DSDEN par lui-même et Madame la conseillère technique de service social en faveur des élèves.

Quand un fait établissement est saisi, le référent sûreté départemental prend contact avec le chef d'établissement.

Un fait établissement ne remplace pas une fiche SST et une fiche SST ne remplace pas un fait établissement. Si les deux sont liés, il faut faire les deux. Ils ne sont pas nécessairement traités par les mêmes personnes.

La fiche SST reste dans le registre du travail.

Lors des formations des directeurs, il serait opportun de rappeler qu'il convient de s'assurer du retour des réponses aux fiches SST dans le cahier, qui est consultable par tous.

➤ *Les fiches SST*

- 17 fiches depuis le 13 juin 2023, 8 fiches sur la période en 2022-2023 ;
- 4 fiches traitées en groupe de travail académique ;
- 6 fiches dans le premier degré ;
- 14 fiches dans le second degré.

➤ *Programmation du groupe de travail*

Le groupe de travail sur le suivi des fiches SST se tiendra le lundi 4 mars 2024 à 14 heures.

IX. Calendrier des visites

- Collège Jean Lurçat à Brive : le jeudi 11 avril 2024 à 14 heures.
- Groupe de travail PIAL visite inversée : le jeudi 2 mai 2024 à 14 heures.

X. Prochaine instance

La prochaine réunion de la FS SST se tiendra le vendredi 7 juin 2024 à 10 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions, Monsieur le secrétaire général remercie les présents et lève la séance à 12h00.

Fait à Tulle, le 14 mai 2024

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

SIGNÉ

Jean-François LEVEQUE

La secrétaire suppléante de la FS SST 19

SIGNÉ

Laëtitia AGNOUX